

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
conforme Règlement (UE) n° 2020/878

Nom commercial du produit : METCOAXESS

Mise à jour : 08/07/2025

Date d'édition : 08/07/2025

Version :

1.0.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

METCOAXESS

Identifiant unique de formulation : NWK0-909E-T00P-6XYW

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Fongicides pour la protection des végétaux

Usages déconseillés

Ne pas utiliser pour des utilisations autres que celles recommandées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Finchimica SpA

Rue : Via Lazio, 13

Code postal/Lieu : 25025 Manerbio - BS - ITALY

Téléphone : (0039) 030938901

Contact pour informations : MSDS@finchimica.it

1.4 Numéro d'appel d'urgence

(0039)030938901 (H. 7:30 - 17:00)

Centre Antipoison

Emergency number: 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Repr. 2 ; H361d - Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2 ; Susceptible de nuire au fœtus.

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Point d'exclamation (GHS07) · Danger pour la santé (GHS08)

Mention d'avertissement

Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Metconazole ; N°CAS : 125116-23-6

Mentions de danger

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
conforme Règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : METCOAXESS

Mise à jour : 08/07/2025

Date d'édition : 08/07/2025

Version :

1.0.0

H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Prescriptions particulières concernant la détermination des moyens de protection des plantes

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Alkohol C9-11 ethoxyliert ; N°CE : 614-482-0; N°CAS : 68439-46-3

Poids : ≥ 55 - < 60 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

2,2`-OXYBISETHANOL ; N°CE : 203-872-2; N°CAS : 111-46-6 ; Numéro d'index : 603-140-00-6

Poids : ≥ 30 - < 35 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302

Metconazole ; N°CAS : 125116-23-6 ; Numéro d'index : 613-284-00-1

Poids : ≥ 5 - < 10 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Repr. 2 ; H361d Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Chronic 2 ; H411

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Se laver immédiatement avec: Eau En cas de réactions cutanées, consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. Éloigner la victime de la zone dangereuse.

En cas d'inhalation

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
conforme Règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : METCOAXESS
Mise à jour : 08/07/2025
Date d'édition : 08/07/2025

Version : 1.0.0

En cas de contact avec la peau

Aucune information disponible.

Après contact avec les yeux

Aucune information disponible.

En cas d'ingestion

Aucune information disponible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Symptômes

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction: Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Evacuer les personnes en lieu sûr.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

Pour les non-secouristes

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Pour les secouristes

Aucune information disponible.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Pour le nettoyage

Les surfaces contaminées doivent immédiatement être nettoyées par: Eau. Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière. Absorber avec une substance liant les

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
conforme Règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : METCOAXESS
Mise à jour : 08/07/2025
Date d'édition : 08/07/2025

Version : 1.0.0

liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Éviter la formation de poussière.

6.4 Référence à d'autres rubriques.

Evacuation: voir rubrique 13.
Protection individuelle: voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Ne pas respirer les poussières.

Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation

Manipuler avec précaution; éviter coups, frottements et chocs.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. Humidité.

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

Conseils pour le stockage en commun

Stocker à une distance minimale de 3 m de: Produits chimiques/Produits réagissant facilement entre eux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

DIÉTHYLÈNE GLYCOL ; N°CAS : 111-46-6

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D)

:

Valeur limite : 10 ppm / 44 mg/m³

Limitation de crête : 4(II)

Remarque : Y

Version : 17/06/2024

8.2 Contrôles de l'exposition

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Protection corporelle

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
conforme Règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : METCOAXESS

Mise à jour : 08/07/2025

Date d'édition : 08/07/2025

Version :

1.0.0

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Caractéristiques en matière de sécurité

| | | | | | |
|---|-----------|---|--------------------------------|--------------------|------------------|
| État physique : | | | liquide | | |
| Couleur : | | | incolore | | |
| Odeur : | | | caractéristique | | |
| Point de fusion/point de congélation : | | | -6,5 | °C | |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : | | | Aucune donnée disponible | | |
| Inflammabilité des liquides | | | Non inflammable | | |
| Solides inflammables : | | | Aucune donnée disponible. | | |
| Gaz inflammables : | | | Aucune donnée disponible. | | |
| Limite inférieure d'explosivité : | | | Aucune donnée disponible | | |
| Limite supérieure d'explosivité : | | | Aucune donnée disponible | | |
| Propriétés explosives : | | | Non explosif conforme UE A.14. | | |
| Point éclair : | | > | 130 | °C | |
| Température d'auto-inflammation : | | | 342 | °C | |
| La température de décomposition : | | | Aucune donnée disponible | | |
| pH (aqueux 1%) | | | 5,8 - 7,7 | | |
| Temps d'écoulement : | (20 °C) | > | 90 | s | DIN gobelet 4 mm |
| Viscosité | (40 °C) | | 33,41 | mPa*s | |
| Viscosité : | (20 °C) | | 78,75 | mPa*s | |
| Viscosité cinématique : | (40 °C) | | 32,09 | mm ² /s | |
| Viscosité cinématique (20 °C; mm ² / s) | (20 °C) | | 75,64 | mm ² /s | |
| Solubilité dans l'eau | | | Émulsifiable | | |
| log P O/W : | | | Aucune donnée disponible | | |
| Vapour Pressure : | (20 °C) | | 0,008 | hPa | |
| Densité : | (20 °C) | | 1,0411 | g/mL | |
| Densité relative : | (20 °C) | | Aucune donnée disponible | | |
| Propriétés oxydantes | | | Non oxydant | | |
| Seuil olfactif : | | | Aucune donnée disponible | | |
| Indice d'évaporation : | | | Aucune donnée disponible | | |

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
conforme Règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : METCOAXESS

Mise à jour : 08/07/2025

Date d'édition : 08/07/2025

Version :

1.0.0

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Évitez les températures élevées ou la lumière directe du soleil. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. décharges électrostatiques Pour plus d'informations sur un stockage conforme, se reporter à la rubrique 7.

10.5 Matières incompatibles

Acide, concentré. Alcalies (bases), concentré. Comburant, fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues. Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NOx). Gaz d'acide chlorhydrique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

| | |
|---------------------|----------------|
| Paramètre : | DL50 |
| Voie d'exposition : | Par voie orale |
| Espèce : | Rat |
| Dose efficace : | 2102 mg/kg |
| Méthode : | OCDE 401 |

| | |
|---------------------|--|
| Paramètre : | DL50 (Alcool C9-11 ethoxyliert ; N°CAS : 68439-46-3) |
| Voie d'exposition : | Par voie orale |
| Dose efficace : | 300 - 2000 mg/kg |

| | |
|---------------------|---|
| Paramètre : | DL50 (DIÉTHYLÈNE GLYCOL ; N°CAS : 111-46-6) |
| Voie d'exposition : | Par voie orale |
| Espèce : | Rat |
| Dose efficace : | 12565 mg/kg |

| | |
|---------------------|--|
| Paramètre : | DL50 (Metconazole ; N°CAS : 125116-23-6) |
| Voie d'exposition : | Par voie orale |
| Espèce : | Rat |
| Dose efficace : | 595 mg/kg bw |

| | |
|-------------|--|
| Paramètre : | DL50 (Metconazole ; N°CAS : 125116-23-6) |
|-------------|--|

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
conforme Règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : METCOAXESS

Mise à jour : 08/07/2025

Date d'édition : 08/07/2025

Version :

1.0.0

Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Souris
Dose efficace : 410 mg/kg bw

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Rat
Dose efficace : > 4000 mg/kg
Méthode : OCDE 402

Paramètre : DL50 (DIÉTHYLÈNE GLYCOL ; N°CAS : 111-46-6)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 11890 mg/kg

Paramètre : DL50 (Metconazole ; N°CAS : 125116-23-6)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 4,8 mg/l
Temps d'exposition : 4 heure(s)

Paramètre : CL50 (Metconazole ; N°CAS : 125116-23-6)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 5,6 mg/l

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Paramètre : Corrosion cutanée/irritation cutanée
Espèce : Lapin
Résultat : Non irritant
Méthode : OCDE 404

Paramètre : Corrosion cutanée/irritation cutanée (Alcool C9-11 ethoxyliert ; N°CAS : 68439-46-3)
Résultat : Non irritant

Paramètre : Corrosion cutanée/irritation cutanée (DIÉTHYLÈNE GLYCOL ; N°CAS : 111-46-6)
Résultat : Non irritant

Paramètre : Corrosion cutanée/irritation cutanée (Metconazole ; N°CAS : 125116-23-6)
Résultat : Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Paramètre : Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
conforme Règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : METCOAXESS

Mise à jour : 08/07/2025

Date d'édition : 08/07/2025

Version :

1.0.0

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant
Méthode : OCDE 405

Paramètre : Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Alkohol C9-11 ethoxyliert ; N°CAS : 68439-46-3)
Résultat : Risque de lésions oculaires graves

Paramètre : Lésions oculaires graves/irritation oculaire (DIÉTHYLÈNE GLYCOL ; N°CAS : 111-46-6)
Résultat : Non irritant

Paramètre : Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Metconazole ; N°CAS : 125116-23-6)
Résultat : Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Paramètre : Sensibilisation cutanée
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Non sensibilisant.

Paramètre : Sensibilisation cutanée (DIÉTHYLÈNE GLYCOL ; N°CAS : 111-46-6)
Résultat : Non sensibilisant.

Paramètre : Sensibilisation cutanée (Metconazole ; N°CAS : 125116-23-6)
Résultat : Non sensibilisant.

Sensibilisation respiratoire

Paramètre : Sensibilisation respiratoire (DIÉTHYLÈNE GLYCOL ; N°CAS : 111-46-6)
Résultat : Non sensibilisant.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancérogénicité

Paramètre : Cancérogénicité (DIÉTHYLÈNE GLYCOL ; N°CAS : 111-46-6)
Résultat : Négatif.

Paramètre : Cancérogénicité (Metconazole ; N°CAS : 125116-23-6)
Espèce : Souris
Résultat : Positif.

Paramètre : Cancérogénicité (Metconazole ; N°CAS : 125116-23-6)
Espèce : Rat
Résultat : Négatif.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité

Paramètre : Génotoxicité
Résultat : Négatif.

Paramètre : Génotoxicité (DIÉTHYLÈNE GLYCOL ; N°CAS : 111-46-6)
Résultat : Négatif.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
conforme Règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : METCOAXESS

Mise à jour : 08/07/2025

Date d'édition : 08/07/2025

Version :

1.0.0

Paramètre : Génotoxicité (Metconazole ; N°CAS : 125116-23-6)
Voie d'exposition : Mutagénicité in vitro
Résultat : Positif.

Paramètre : Génotoxicité (Metconazole ; N°CAS : 125116-23-6)
Voie d'exposition : Mutagénéité in-vivo
Résultat : Négatif.

Toxicité pour la reproduction

Effets nocifs possibles sur la fonction sexuelle et la fertilité

Paramètre : Effets nocifs possibles sur la fonction sexuelle et la fertilité (DIÉTHYLÈNE GLYCOL ; N°CAS : 111-46-6)
Résultat : Négatif.

Effets négatifs sur la toxicité du développement

Paramètre : Effets négatifs sur la toxicité du développement (DIÉTHYLÈNE GLYCOL ; N°CAS : 111-46-6)
Résultat : Négatif.

Paramètre : Effets négatifs sur la toxicité du développement (Metconazole ; N°CAS : 125116-23-6)
Résultat : Positif.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique

STOT SE 1 et 2

Paramètre : STOT SE 1 et 2 (Metconazole ; N°CAS : 125116-23-6)
Voie d'exposition : Par voie orale
Résultat : Positif.

Paramètre : STOT SE 1 et 2 (Metconazole ; N°CAS : 125116-23-6)
Voie d'exposition : Dermique
Résultat : Non déterminé.

Paramètre : STOT SE 1 et 2 (Metconazole ; N°CAS : 125116-23-6)
Voie d'exposition : Par inhalation
Résultat : Non déterminé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

STOT RE 1 et 2

Paramètre : STOT RE 1 et 2 (Metconazole ; N°CAS : 125116-23-6)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Souris
Résultat : Positif.

Danger par aspiration.

Aucune information disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou de la Commission Règlement délégué (UE)

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
conforme Règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : METCOAXESS

Mise à jour : 08/07/2025

Date d'édition : 08/07/2025

Version :

1.0.0

2017/2100 ou Commission Règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Dose efficace : 10 mg/l
Temps d'exposition : 96 heure(s)
Méthode : OCDE 203

Paramètre : CL50 (Alcool C9-11 ethoxyliert ; N°CAS : 68439-46-3)
Espèce : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 1 - 10 mg/l

Paramètre : CL50 (Alcool C9-11 ethoxyliert ; N°CAS : 68439-46-3)
Espèce : Toxicité aiguë (à court terme) pour les invertébrés aquatiques
Dose efficace : 1 - 10 mg/l

Paramètre : CL50 (Alcool C9-11 ethoxyliert ; N°CAS : 68439-46-3)
Espèce : Toxicité aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries
Dose efficace : 1 - 10 mg/l

Paramètre : CL50 (Metconazole ; N°CAS : 125116-23-6)
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Dose efficace : 2,1 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC (Alcool C9-11 ethoxyliert ; N°CAS : 68439-46-3)
Espèce : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace : 1 - 10 mg/l

Paramètre : NOEC (Alcool C9-11 ethoxyliert ; N°CAS : 68439-46-3)
Espèce : Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques
Dose efficace : 1 - 10 mg/l

Toxicité aiguë (à court terme) pour les invertébrés aquatiques

Paramètre : CE50
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace : 9,28 mg/l
Temps d'exposition : 48 heure(s)

Paramètre : CE50 (Metconazole ; N°CAS : 125116-23-6)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace : 3,6 - 4,4 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Toxicité aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
conforme Règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : METCOAXESS

Mise à jour : 08/07/2025

Date d'édition : 08/07/2025

Version :

1.0.0

Paramètre : CE50
Espèce : Selenastrum capricornutum
Dose efficace : > 6,91 mg/l
Temps d'exposition : 72 heure(s)

Paramètre : CE50 (Metconazole ; N°CAS : 125116-23-6)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Dose efficace : 1,7 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Toxicité chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries

Paramètre : NOEC
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Dose efficace : 1,82 mg/l
Temps d'exposition : 72 heure(s)

Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : CE50 (Alkohol C9-11 ethoxyliert ; N°CAS : 68439-46-3)
Espèce : Toxicité sur les microorganismes
Dose efficace : > 100 mg/l

Toxicité terrestre

Toxicité sur les arthropodes terrestres

Toxicité envers les insectes

Paramètre : DL50 (Metconazole ; N°CAS : 125116-23-6)
Espèce : Apis mellifera (abeille)
Paramètres d'évaluation : Oral
Dose efficace : 85 µg/abeille
Temps d'exposition : 72 heure(s)

Paramètre : DL50 (Metconazole ; N°CAS : 125116-23-6)
Espèce : Apis mellifera (abeille)
Paramètres d'évaluation : Dermique
Dose efficace : > 100 µg/abeille
Temps d'exposition : 96 heure(s)

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Paramètre : Facteur de bioconcentration (FBC) (Metconazole ; N°CAS : 125116-23-6)
Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Valeur : 51 - 80

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
conforme Règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : METCOAXESS

Mise à jour : 08/07/2025

Date d'édition : 08/07/2025

Version :

1.0.0

endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou de la Commission Règlement délégué (UE) 2017/2100 ou Commission Règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Après utilisation conforme

Opérations d'élimination

Soumis à une documentation. Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] conforme Règlement (UE) n° 2020/878

Règlement n° 2037/2000/CE relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone RÈGLEMENT (CE) 850/2004 [règlement POP] Règlement (CE) n° 689/2008

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Décret législatif 81/2008 et modifications ultérieures

Décret législatif 152/2006 et modifications ultérieures

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
conforme Règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : METCOAXESS

Mise à jour : 08/07/2025

Date d'édition : 08/07/2025

Version :

1.0.0

16.1 Indications de changement

Aucune

16.2 Abréviations et acronymes

| | |
|--------------|--|
| ADR: | Accord européen relative au transport international des marchandises dangereuses par route |
| ASTM: | ASTM International, formerly known as American Society for Testing and Materials (ASTM) |
| EINECS: | European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances |
| EC50: | Effective Concentration 50 |
| LC50: | Lethal Concentration 50 |
| IC50: | Inhibitor Concentration 50 |
| NOEL: | No Observed Effect Level |
| DNEL: | Derived No Effect Level |
| DMEL: | Derived Minimum Effect Level |
| CLP: | Classification, Labelling and Packaging |
| CSR: | Chemical Safety Report |
| LD50: | Lethal Dose 50 |
| IATA: | International Air Transport Association |
| ICAO: | International Civil Aviation Organization |
| Codice IMDG: | International Maritime Dangerous Goods code |
| PBT: | Persistent, bioaccumulative and toxic |
| RID: | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses |
| STEL: | Short term exposure limit |
| TLV: | Threshold limit value |
| TWA: | Time Weighted Average |
| UE: | European Union |
| vPvB: | Very persistent very bioaccumulative |
| N.D.: | No data available. |
| N.A.: | Not applicable |
| VwVwS.: | Text of Administrative Regulation on the Classification of Substances hazardous to waters into Water Hazard Classes (Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe – VwVwS) |

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Règlement CLP 1272/2008 et modifications ultérieures

Site web de l'ECHA <https://echa.europa.eu>

Rapport de l'EFSA (si disponible)

Accord ADR – dernière mise à jour

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|-------|--|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H361d | Susceptible de nuire au fœtus. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

16.6 Indications de stage professionnel

Formation adéquate des travailleurs potentiellement exposés à cette substance sur la base du contenu de la présente fiche de données de sécurité.

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
conforme Règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : METCOAXESS
Mise à jour : 08/07/2025
Date d'édition : 08/07/2025

Version : 1.0.0

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
